



Païement de factures d'huissiers pour un tiers.

Par **thyssens**, le 14/04/2013 à 16:06

Bonjour.

J'ai payé des factures d'huissiers au nom de la compagne de mon fils

En 2007, j'ai payé des factures d'huissiers (7.500.00 €) factures établies au nom et à l'adresse de la compagne de mon fils, qui lui, vivait encore chez nous. Rien ne peut prouver qu'ils vivaient ensemble, à cette époque, mais je souhaitais aider cette jeune femme. Ce n'était pas un don, juste un prêt. Maintenant à la retraite, j'ai besoin de cet argent, les deux refusent de me rembourser sous prétexte que c'était "cadeau". (ils travaillent tous les deux) De plus, plus tard, j'ai pris, un crédit, auprès de ma banque (je suis vraiment une idiote) de 5.000 €, je les ai prêté la somme, qu'ils ont commencé à me rembourser à raison de 125.00 € par mois..... mais ont cessé les remboursements depuis décembre 2011. Je paye donc les 125.00 € tous les mois. Je souhaite être remboursée de la somme de 7500.00 € plus la reprise du crédit, j'ai des écrits qui attestent qu'ils vont rembourser ce crédit, quant aux factures d'huissiers, ils persistent à dire que c'était, cadeau. Je lèse donc mes deux autres enfants. (Heureusement, j'ai les factures d'huissiers et mes chèques sont bien accrochés ensemble.)

Maintenant ce ne sont que que menaces et insultes, une petite fille étant née de cette union, ils vont aller jusqu'à me priver du droit de visite et disent "remonter la petite contre moi". Que puis-je faire ? Merci de votre aide. Cordialement.

Par **youris**, le 14/04/2013 à 19:02

bjr,

je vous conseille de consulter un avocat qui au vu des pièces que vous présenterez, saura vous dire si une procédure judiciaire vous permettra de récupérer cet argent.

vous pouvez dire à votre fils que la loi vous autorise à favoriser vos autres enfants en leur léguant la quotité disponible et que les sommes que vous lui avez prêtées ou données seront déduites de la part réservataire lui revenant.

cdt